Préavis municipal n° 89 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la réfection des terrains synthétiques de football C et D du centre sportif d'En Bord

<u>Séance de la commission</u> :

Date et heure de la séance : mercredi 12 novembre 2025, à 19h00

Lieu de la séance : Montoly 1, salle Mont-Blanc, 2e étage

Municipal responsable : M. Gilles Davoine

Gland, le 27 octobre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

1.1 OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis est l'opportunité de procéder à la réfection du terrain de football synthétique D, en coordination avec l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC). En effet, dans le cadre des travaux liés à la future Station d'épuration (STEP)[1], le terrain D sera traversé par les conduites de l'APEC, nécessitant ainsi une remise en état.

Cette situation a amené le Service des Finances, de l'Economie et des Sports (SFINES), avec l'indispensable soutien technique du Service des infrastructures et de l'environnement (SIE), à s'interroger plus largement sur l'entretien des terrains synthétiques. En effet, le FC Gland et le Futsal Gland sont de plus en plus à l'étroit à En Bord et il est ainsi apparu également utile d'engager des travaux de réfection pour le terrain C, construit en 2004.

En effet, la pratique du football connaît un essor significatif, en particulier auprès des jeunes filles et des femmes notamment suite à l'EURO 2025 qui s'est joué en Suisse. L'enthousiasme grandissant autour du football féminin se reflète au niveau local, avec une demande accrue d'accès aux infrastructures sportives.

Ce développement positif renforce les besoins en terrains homologués et sécurisés, tant pour les entraînements que pour la tenue de matchs officiels. Donner l'opportunité aux footballeuses de pratiquer leur sport est aujourd'hui un défi important pour tous les clubs de football.

Dans l'état actuel des installations, il est déjà difficile d'assurer une planification optimale des activités des clubs, compte tenu de la densité d'utilisation. L'indisponibilité ou l'inadéquation de certains terrains entrave le bon déroulement de la saison, particulièrement en période de forte affluence.

Le troisième terrain, le F[2], construit en 2016, est quant à lui jugé en bon état et ne nécessite pas d'intervention à ce stade.

Dans ce contexte, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'550'000.- destiné au financement des travaux de remise en état des terrains de football synthétiques C et D.

[1] Préavis municipal n° 80 relatif à la requalification du Chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier « En Plannaz » et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur « est » de la Ville
[2] Préavis municipal n° 99/2016 relatif à la réfection de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En Bord », la création d'un terrain de football synthétique et de deux vestiaires

1.2 Contexte et historique

Depuis son inauguration en 1983, le Centre sportif « En Bord » constitue un équipement structurant pour la vie associative et sportive de la Commune. Au fil des ans, il a connu des développements successifs visant à répondre à l'évolution des besoins des utilisateurs, ce qui contribue à asseoir sa notoriété sur le plan régional.

La présente législature a été marquée par la réalisation de travaux d'agrandissement et la diversification des activités sportives, notamment par la construction de nouvelles installations telles que le pumptrack, les terrains de padel tennis et de beachvolley, le flat du skate-park ou le street workout. À ces nouveaux aménagements s'ajoutent la construction d'un nouveau refuge qui fera aussi office d'une buvette pour la société de tir le Chêne ainsi que l'amélioration de l'éclairage des terrains extérieurs de tennis.

S'agissant du football, les terrains synthétiques sont mis à disposition du FC Gland, club qui regroupe plus de 700 membres répartis en trente-deux équipes. À ce titre, le FC Gland se classe au 11ème rang national et au 3ème rang cantonal.

Au cours de la dernière décennie, les infrastructures dédiées à la pratique du football ont connu une extension substantielle, concrétisée par la construction du terrain F en 2016, la mise en conformité de l'ensemble des dispositifs d'éclairage de tous les terrains (C et d y compris) selon les normes applicables, ainsi que la réalisation d'un terrain d'entraînement spécifique aux gardiens en 2024.

1.3 Situation et aménagements actuels

Les joueurs de football ont à leur disposition six terrains composés de trois terrains en gazon naturel (dont le terrain d'entrainement pour les gardiens) et de trois en synthétiques. Seul deux d'entre eux nécessitent une remise en état et font office du descriptif suivant :

I. Terrain synthétique C

Mis en service en 2004, le terrain C est équipé d'un gazon synthétique de modèle Prestige XT65, caractérisé par des joints collés et l'absence de couche amortissante. L'infrastructure repose sur une base en grave non liée, avec un remplissage composé de sable de quartz et de granulat de gomme SBR. Les dimensions du terrain sont de 96.50 mètres sur 64 mètres.

Ce terrain, âgé aujourd'hui de 21 ans, présente un état général encore praticable, mais des défauts localisés sont apparus sur le gazon synthétique. Certaines zones ont nécessité des réparations provisoires, notamment dans les secteurs très sollicités devant les buts où le revêtement présente des dégradations importantes. Si la surface ne constitue pas un danger immédiat pour les utilisateurs, elle ne satisfait plus aux exigences d'homologation en vigueur.

Dans la perspective d'une future procédure d'homologation, le terrain C a d'ores et déjà bénéficié de travaux de remise en état de son éclairage. Ces interventions ont permis de répondre aux niveaux requis pour l'organisation de compétitions officielles en soirée, conformément aux normes applicables. Elles s'inscrivent dans une démarche progressive de mise en conformité des infrastructures sportives du site.

II. Terrain synthétique D

Réalisé en 2010, le terrain D est pourvu d'un gazon synthétique de modèle Prestige XM 60 Ultra, présentant des joints cousus, également sans couche de souplesse. Le remplissage est identique à celui utilisé pour le terrain C, reposant sur une base en grave non liée. Les dimensions de ce terrain sont de 106 mètres sur 70 mètres.

Agé de 15 ans, ce terrain est parvenu en fin de durée d'homologation maximale. Bien qu'il présente un état général satisfaisant et ne constitue pas un danger pour les utilisateurs, il ne remplira plus les critères d'homologation en 2026, sauf régime d'exception qui pourrait être accordé sur du court terme.

Par ailleurs, ce terrain sera partiellement impacté par les travaux de l'APEC, ce qui renforce la pertinence de son remplacement dès 2026.

2. BUT DU PRÉAVIS

2.1 DESCRIPTIF DES TRAVAUX, DE SES ENJEUX ET DE SES OBJECTIFS

Le projet concerne la réfection complète des terrains de football synthétiques C et D situés au Centre sportif « En Bord » à Gland, couvrant une surface totale d'environ 7'500 m². Les travaux prévus comprennent le remplacement intégral des gazons synthétiques, suivis de la pose d'un nouveau revêtement de dernière génération conforme aux normes européennes EN 15330 et aux exigences de l'Association Suisse de Football (ASF). Les assises actuelles seront contrôlées et réutilisées dans la mesure où leur état le permet, afin de limiter et d'optimiser les interventions.

Les nouveaux gazons seront équipés d'un remplissage 100% organique et non flottant, à base de granulés de maïs, en remplacement des granulats de gomme SBR actuellement utilisés. Cette innovation vise à réduire significativement l'impact environnemental des terrains tout en assurant des performances sportives durables et conformes aux normes d'homologation.

Le remplacement des revêtements a pour objectif principal de remettre les terrains en conformité avec les normes officielles d'homologation, une condition sine qua non pour l'organisation de compétitions officielles sur le site. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de développement durable, de transition écologique et d'optimisation concertée avec les autres travaux programmés sur le Centre sportif « En Bord ».

Par ailleurs, le projet comprend la modification ponctuelle de certains aménagements, notamment la démolition d'un mur en bordure du terrain C, afin de permettre une utilisation optimale du terrain en demi-jeu. Sur le terrain D, la pose d'un filet pare-ballon est prévue pour sécuriser les abords et protéger les zones de passage avoisinantes.

Ces interventions contribueront à pérenniser la qualité des infrastructures sportives, tout en garantissant la sécurité des usagers et le respect des exigences environnementales.

2.2 RÈGLEMENTATION

En Suisse, l'encadrement des terrains de football synthétiques combine les normes internationales et les directives spécifiques de l'ASF. La réglementation des terrains de football synthétiques repose principalement sur la norme européenne EN 15330, reconnue par l'ASF qui autorise la tenue de matchs officiels sur des terrains certifiés conformes à cette norme, via des labels tels que le FIFA Quality ou l'ASF.

Le revêtement synthétique doit répondre à des critères stricts de performance, d'absorption des chocs, de durabilité et de planéité. Un axe important de la réglementation porte sur les matériaux de remplissage : l'utilisation de granulats de gomme SBR est progressivement interdite au profit de remplissages naturels ou organiques (liège, granulés de maïs), dans une logique de réduction de l'impact environnemental.

Enfin, les autorisations et homologations sont contrôlées par les commissions régionales et cantonales du football.

2.3 COMMUNICATION

Le SFINES, porteur du projet, assure le suivi des communications auprès des clubs sportifs et des utilisateurs du site pendant toute la durée des travaux ainsi que toute communication qui n'est pas dédiée au SIE.

Le SIE est en charge du suivi technique et veille à la bonne exécution des travaux. Il assure également la coordination des interventions avec les opérations liées à la STEP du Lavasson, conformément aux dispositions du préavis municipal n° 80/2025.

2.4 Les bénéfices attendus

I. FC Gland

Le FC Gland, principal utilisateur des terrains concernés, regroupe aujourd'hui plus de 700 membres répartis en 32 équipes. Le club connaît une forte dynamique de développement et doit faire face à une demande constante et soutenue, tant au niveau des entraînements que des compétitions. Il affiche des perspectives d'évolution claires, avec une volonté affirmée de continuer à répondre positivement à cette croissance. Il entend surtout pouvoir répondre du mieux possible au très fort essor du football féminin.

Dans ce contexte, ne plus disposer de deux terrains homologués constituerait un frein majeur à la progression du club, en limitant sa capacité à organiser des rencontres officielles, à répartir efficacement les charges d'entraînement, et à intégrer de nouveaux joueurs.

La remise à neuf des terrains C et D assurera une continuité optimale dans l'utilisation des infrastructures, une meilleure planification des activités sportives et contribuera à préserver l'état général des installations en évitant leur surutilisation.

II. Utilisateurs occasionnels

Le terrain C, en plus de sa rénovation, restera accessible en libre utilisation pour la population en dehors des besoins des clubs qui auront la priorité, ce qui permettra à chacun·e de bénéficier d'une infrastructure neuve, homologuée et sécurisée, favorisant ainsi la pratique libre du sport, y compris en dehors des cadres associatifs.

Par ailleurs, la Commune doit également répondre à la demande croissante d'autres clubs locaux, tels que le Futsal Club, qui sollicitent régulièrement l'accès à ces infrastructures. L'augmentation globale de la fréquentation des installations sportives nécessite donc une capacité d'accueil élargie et de qualité, que seule la mise à niveau de ces deux terrains C et D peut garantir.

III. Pour l'environnement

Le recours à un remplissage organique permettra de minimiser l'impact environnemental des installations, conformément aux objectifs de développement durable de la collectivité. Par ailleurs, une gestion rigoureuse des matériaux issue du chantier assurera leur tri et leur valorisation via les filières appropriées, garantissant une élimination respectueuse des normes environnementales en vigueur.

3. Aspects financiers

3.1 Coûts

Le présent préavis concerne le marché de construction de génie civil, pour lequel le bureau d'ingénieurs Sabert, établi à Rolle, a élaboré un dossier d'appel d'offres selon la procédure dite « ouverte ». L'entreprise retenue sera chargée d'établir les plans de projet ainsi que de finaliser le concept de réfection des terrains, de manière à garantir leur homologation. Ces travaux s'accompagnent de prestations d'ingénierie destinées à assurer la coordination administrative et financière de l'opération.

Le terrain D fait l'objet d'une participation financière de l'APEC, à hauteur d'un montant forfaitaire de CHF 50'000.-, correspondant à la partie du secteur impacté par leurs travaux. Cette répartition des coûts est prévue dans la convention relative à la réalisation de la nouvelle STEP et au passage des conduites de l'APEC sur les terrains propriétés de la Commune de Gland, signée en date du 22 août de cette année.

La clé de répartition a été définie de manière à optimiser l'utilisation des fonds publics tout en garantissant la qualité des travaux. L'enveloppe budgétaire se présente comme suit :

Honoraires d'ingénieurs	**25'000.00 CHF**
Terrain C	**655'774.00 CHF**
Installation de chantier	15'226.00 CHF
Infrastructure	415'478.00 CHF
Equipements	225'070.00 CHF
Terrain D	**724'226.00 CHF**
Installation de chantier	15'226.00 CHF
Infrastructure	531'650.00 CHF
Equipements	177'350.00 CHF
Autres	**75'000.00 CHF**
Communication	5'000.00 CHF
Divers et imprévus (5% ; arrondi)	70'000.00 CHF
Montant total brut HT	**1'480'000.00 CHF**
TVA 8.1% (arrondi)	**120'000.00 CHF**
Montant total brut TTC	**1'600'000.00 CHF**
Indemnité	**50'000.00 CHF**
APEC	50'000.00 CHF
Montant total net TTC	**1'550'000.00 CHF**

Tableau 1 : Synthèse des coûts

Une demande de subvention sera adressée au Fonds du sport vaudois, mais considérant les fortes incertitudes, notamment en raison des coupes budgétaires imposées par l'Etat de Vaud, il n'en a pas été tenu compte à ce stade dans le préavis par prudence. Cas échéant, une telle subvention serait déduite du crédit accordé par le Conseil communal.

3.2 Financement

La Municipalité sollicite conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 1'550'000.- aux conditions les plus favorables.

Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.5 %, nos charges financières pourraient s'élever à CHF 23'250.- par année.

Le tableau récapitulatif joint en annexe montre la situation financière de la Commune et permet de vérifier que cet emprunt respecte la limite du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

3.3 Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 15 ans, conformément aux dispositions du règlement du 29 novembre 2023 modifiant celui du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes. La charge d'amortissement sera de CHF 103'333.- pour une année complète et sera débitée du compte 34101.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA » de la section 34101 « Sports ».

3.4 Charges d'exploitation

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

4. CALENDRIER

Les travaux projetés sur le terrain D sont subordonnés à la réalisation préalable des interventions de l'APEC. En conséquence, la réfection du terrain C sera exécutée en premier lieu pour permettre au club le remplacement du terrain D pendant les travaux de l'APEC et garantir ainsi une continuité des possibilités de matchs et entraînements.

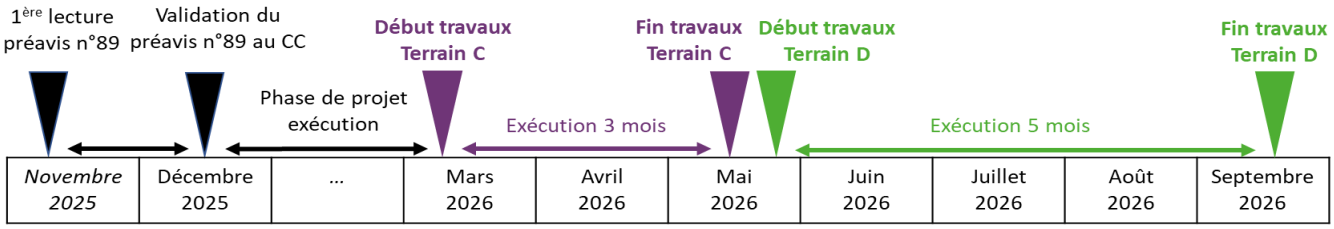

Figure 1 : Frise chronologique

5. SYNTHÈSE

La Ville confirme sa volonté de doter la population d'infrastructures sportives durables, sûres et accessibles à toutes et à tous. Le remplacement des terrains synthétiques C et D du centre sportif s'inscrit dans une volonté claire de soutenir le tissu associatif local et la population et de permettre au football féminin de prendre son envol à Gland tout en assurant des conditions de pratique conformes aux exigences de qualité et de sécurité. Ce projet est motivé dans cette temporalité par la traversée du terrain de football D par les conduites d'alimentation de la future STEP du Lavasson ainsi que par la fin de l'homologation de ce terrain en 2026.

Ce projet répond à la fréquentation croissante des installations, permet une répartition plus équilibrée des usages et constitue une action concrète en faveur de la collectivité communale et, plus largement, des glandoises et des glandois.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu	- le préavis municipal n° 89 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la réfection des terrains synthétiques de football C et D du centre sportif d'En Bord ;
ouï	- le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
ouï	- le rapport de la commission des finances relatif à cet objet ;
considérant	- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

I.	- d'accepter le préavis n° 89 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la réfection des terrains synthétiques de football C et D du centre sportif d'En Bord ;
II.	- d'accorder le crédit de CHF 1'600'000.- et autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
III.	- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de 1'550'000.- ;

prend acte

I.	- de l'amortissement du montant net de CHF 1'550'000.- sur une période de 15 ans, dès le 1er janvier de l'année suivant à la fin des travaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

C. Girod

MUNICIPALITE DE GLAND CANTON DE VAUD LIBERTE ET PATRIE

Le Secrétaire :

L. Nizzola

Annexe : situation financière de la Commune

SERVICE DES FINANCES DE
L'ECONOMIE ET DES SPORTS

Crédit d'investissement

Préavis n° : **89 / 2025** **Montant :** **CHF (TTC)** **1'550'000.00**

Brut : CHF **1'600'000.00** **./. Indemnité à recevoir :** **50'000.00**

Préavis municipal n° 89 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la réfection des terrains synthétiques de football C et D du centre sportif d'En Bord

Estimation des revenus et charges de fonctionnement annuelles	**CHF**
- Charges financières : 1.5% par an :	23'250.00
- Amortissement du crédit d'investissement: linéaire sur 15 ans :	103'333.00
Total annuel net	**126'583.00**

Situation financière				**CHF**
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				**175'000'000.00**
Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 6'720'747.-)				**0.00**
Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales				**217'992.25**
Endettement à ce jour	**31.12.2023**	**31.12.2024**	**16.10.2025**	
Endettement au bilan				
Engagements courants	4'412'560.06	5'337'035.46	2'127'279.50	
Passifs transitoires	4'268'648.71	2'168'001.62	213'513.54	
Emprunts à court et long terme	92'000'000.00	106'000'000.00	127'000'000.00	
Total endettement au bilan	**100'681'208.77**	**113'505'037.08**	**129'340'793.04**	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal *(hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées)*			123'409'210.52	
Travaux facturés et payés à ce jour			-78'286'575.52	
Total engagements hors bilan			**45'122'635.00**	
Total endettement brut				**174'463'428.04**
Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées				
Disponibilités de la bourse à ce jour				4'058'986.60
Débiteurs et comptes courants à ce jour				17'475'548.62
Placements du patrimoine financier à ce jour				39'059'869.38
Actifs transitoires à ce jour				12'069.50
Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour				16'959'367.89
Solde disponible à ce jour				**77'884'421.70**
Préavis faisant l'objet de la présente demande de crédit d'investissement			1'550'000.00	
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Préavis municipal n° 88 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques.			447'000.00	
Total des préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours			**1'997'000.00**	
Solde disponible à ce jour compte tenu de tous les préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				**75'887'421.70**

Mise à jour : 16.10.2025